Nations Unies S/2020/1069

Conseil de sécurité

Distr. générale
12 novembre 2020
Français
Original : russe

Lettre datée du 30 octobre 2020, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne entre le 1er et le 30 octobre 2020 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(*Signé*) V. **Nebenzia**

20-15114 (F) 231120 271120
2015114

Annexe à la lettre datée du 30 octobre 2020 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (1er octobre 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 2 violations, dans les provinces de Lattaquié (1) et d'Alep (1).

Le bureau turc n'a quant à lui recensé aucune violation.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit quatre opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes, à Douma (province de Damas) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes, à Mreïjib el-Chamali (province d'Edleb) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 3,014 tonnes, à Oum el-Safa (province de Raqqa) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 3,014 tonnes, à Debbané (province de Hassaké).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 567, et le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 356,075 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (2 octobre 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 2 violations, dans les provinces de Lattaquié (1) et d'Alep (1).

Le bureau turc n'a quant à lui recensé aucune violation.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire à Rasm el-Alam (province d'Alep), où 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 568, et le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 358,737 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (3 octobre 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 2 violations, dans les provinces d'Edleb (1) et d'Alep (1).

Le bureau turc n'a quant à lui recensé aucune violation.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 568, et le poids total des cargaisons distribuées à 4 358,737 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (4 octobre 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 5 violations, dans les provinces d'Edleb (3) et d'Alep (2).

Le bureau turc n'a quant à lui recensé aucune violation.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit deux opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 440 colis alimentaires d'un poids total de 3,014 tonnes, à Darb el-Taht (province d'Alep) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 3,014 tonnes, à Méchrerfé (province de Raqqa).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 570, et le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 364,765 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (5 octobre 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 3 violations, dans les provinces d'Edleb (1), d'Alep (1) et de Lattaquié (1).

Le bureau turc n'a quant à lui recensé aucune violation.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit trois opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,66 tonnes, à Misraba (province de Damas) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,66 tonnes, à Souran (province de Hama) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,66 tonnes, à Tell el-Cheikh Oujeïl (province de Hassaké).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 573, et le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 372,751 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (6 octobre 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 31 violations (30 selon la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (19), d'Alep (5), de Lattaquié (3) et de Hama (4).

Le bureau turc n'a quant à lui recensé aucune violation.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit quatre opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes, dans le camp de réfugiés de Hamidiyé (province de Tartous) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes, à Qantara (province d'Alep) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes, à Chreïmé (province de Raqqa) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes à Kafr Hamra et Maarret el-Artiq (province d'Alep).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 577, et le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 383,399 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (7 octobre 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 38 violations (35 selon la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (23), d'Alep (1), de Lattaquié (11) et de Hama (3).

Le bureau turc n'a quant à lui recensé aucune violation.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire à Husseïniyé (province de Deïr el-Zor), où 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 578, et le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 386,061 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (8 octobre 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé deux violations, dans la province d'Edleb [30 selon la République arabe syrienne, dans les provinces d'Edleb (25) et de Lattaquié (5)].

Le bureau turc a quant à lui recensé quatre violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit quatre opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,66 tonnes, à Hamidiyé (province de Qouneïtra) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,66 tonnes, à Sqeïlibiyé (province de Hama) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,66 tonnes, à Tell Cheikh Hassan (province de Raqqa) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,66 tonnes, à Khirbet Hamo (province de Hassaké).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 582, et le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 396,7 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (9 octobre 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 2 violations, dans les provinces d'Edleb (1) et d'Alep (1) [13 selon la République arabe syrienne, dans les provinces d'Edleb (10) et d'Alep (3)]. Le bureau turc a quant à lui recensé sept violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit deux opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,66 tonnes, à Chatha el-Tahta (province de Lattaquié) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,66 tonnes, à Khirbet Zarbé (province d'Alep).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 584, et le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 402,03 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (10 octobre 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 33 violations (33 selon la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (16), d'Alep (2), de Lattaquié (12) et de Hama (3).

Le bureau turc n'a quant à lui recensé aucune violation.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 584, et le poids total des cargaisons distribuées à 4 402,03 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (11 octobre 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 2 violations (en plus des 35 recensées par la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (25), d'Alep (5) et de Lattaquié (7).

Le bureau turc n'a quant à lui recensé aucune violation.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire à Hadriyat Aïn Issa (province de Raqqa), où 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,66 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 585, et le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 404,69 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (12 octobre 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 2 violations, dans la province de Lattaquié [13 selon la République arabe syrienne, dans les provinces d'Edleb (2), d'Alep (9) et de Hama (2)].

Le bureau turc a quant à lui recensé six violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit deux opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,66 tonnes, à Damlakhiyé Kabiré (province de Hassaké) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,66 tonnes, à Naeïmé (province de Deraa).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 587, et le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 410,02 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (13 octobre 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 38 violations (35 selon la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (16), d'Alep (5), de Hama (4) et de Lattaquié (13).

Le bureau turc a quant à lui recensé 10 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit deux opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes, dans le district de Marja Ziyadé, à Hama (province de Hama) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes, dans le district de Marja Ziyadé, à Hama (province de Hama).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 589, et le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 415,34 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (14 octobre 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 42 violations (37 selon la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (29), d'Alep (5) et de Lattaquié (8).

Le bureau turc a quant à lui recensé 19 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire à Mazloum (province de Deïr el-Zor), où 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 590, et le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 418,005 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (15 octobre 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 25 violations (23 selon la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (18), d'Alep (5) et de Hama (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé 10 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit deux opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes, à Haouïja (province de Hassaké) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes, à Kornaz (province de Hama).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 592, et le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 423,32 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (17 octobre 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 38 violations (32 selon la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (28), d'Alep (3) et de Lattaquié (7).

Le bureau turc a quant à lui recensé 23 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève à 2 593, et le poids total des cargaisons distribuées à 4 425,991 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (18 octobre 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 18 violations (13 selon la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (10), d'Alep (5) et de Lattaquié (3).

Le bureau turc a quant à lui recensé six violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève à 2 593, et le poids total des cargaisons distribuées à 4 425,991 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (19 octobre 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 40 violations (35 selon la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (19), d'Alep (5), de Lattaquié (14) et de Hama (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé six violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit trois opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes, à Oum el-Zeïtoun (province de Soueïda) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes, à Tell Amara (province d'Edleb) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes, à Qezelja (province de Hassaké).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève à 2 596, et le poids total des cargaisons distribuées à 4 433,97 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (21 octobre 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 21 violations (20 selon la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (13), d'Alep (2), de Hama (3) et de Lattaquié (3).

Le bureau turc a quant à lui recensé 10 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit deux opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- des colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes, à Watoutiyé (province de Hassaké) ;
- des colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes, à Tabiyé (province de Deïr el-Zor).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 598, et le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 439,30 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (22 octobre 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 40 violations (34 selon la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (27), d'Alep (4), de Lattaquié (8) et de Hama (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé quatre violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit trois opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes, à Damas (province de Damas) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes, à Palmyre (province de Homs) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes, à Boueïda (province de Homs).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 601, et le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 447,28 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (23 octobre 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 33 violations (30 selon la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (18), d'Alep (1), de Hama (5) et de Lattaquié (9).

Le bureau turc a quant à lui recensé 10 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit deux opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes, à Ouadha el-Jédidé (province d'Alep) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes, à Qousseïr (province de Hassaké).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 603, et le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 452,61 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (24 octobre 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 32 violations, dans les provinces d'Edleb (24), d'Alep (3) et de Lattaquié (5).

Le bureau turc a quant à lui recensé huit violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 603, et le poids total des cargaisons distribuées à 4 452,61 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (25 octobre 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 38 violations (dont 35 recensées par la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (15), d'Alep (3), de Hama (7) et de Lattaquié (13).

Le bureau turc a quant à lui recensé sept violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire à Abou Jreïn (province d'Alep), où 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 604, et le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 455,274 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (26 octobre 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 39 violations, dans les provinces d'Edleb (17), d'Alep (4), de Hama (2) et de Lattaquié (16).

Le bureau turc a quant à lui recensé neuf violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit trois opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,66 tonnes, à Abou Dali (province d'Edleb) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,66 tonnes, à Qadsayya (province de Damas) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,66 tonnes, à Debbané (province de Hassaké).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 607, et le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 463,26 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (27 octobre 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 39 violations, dans les provinces d'Edleb (15), d'Alep (3), de Hama (13) et de Lattaquié (8).

Le bureau turc a quant à lui recensé 11 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 607, et le poids total des cargaisons distribuées à 4 463,26 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (28 octobre 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 38 violations (dont 29 recensées par la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (21), d'Alep (4), de Lattaquié (11) et de Hama (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé 14 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit deux opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes, à Sarsaniyé (province de Lattaquié) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes, à Hatla (province de Deïr el-Zor).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 609, et le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 468,583 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (29 octobre 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 44 violations (dont 35 recensées par la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (34), d'Alep (4) et de Lattaquié (6).

Le bureau turc a quant à lui recensé quatre violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire à Tell Tartab (province de Hassaké), où 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 610, et le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 471,24 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (30 octobre 2020)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 00 h 01.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 34 violations (dont 31 recensées par la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (17), d'Alep (1), de Lattaquié (12) et de Hama (4).

Le bureau turc a quant à lui recensé deux violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit deux opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes, à Blat (province d'Alep) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,662 tonnes, à Boustan (province de Lattaquié).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 612, et le poids total des cargaisons distribuées a atteint 4 476,56915 tonnes.